

FINADOC ACTIONNAL



FINANCES & ACTIONNARIAT DES DIRIGEANTS

## PLAN DE CONTINUITE DU DIRIGEANT

Dirigeants & Actionnaires :  
que faire en cas de décès ? qui fait quoi ? avec quels moyens ?

[www.finadoc-actionnal.com](http://www.finadoc-actionnal.com)

# Plan de continuité successorale : approche globale et systémique

Les trois composantes d'un patrimoine unique et complexe



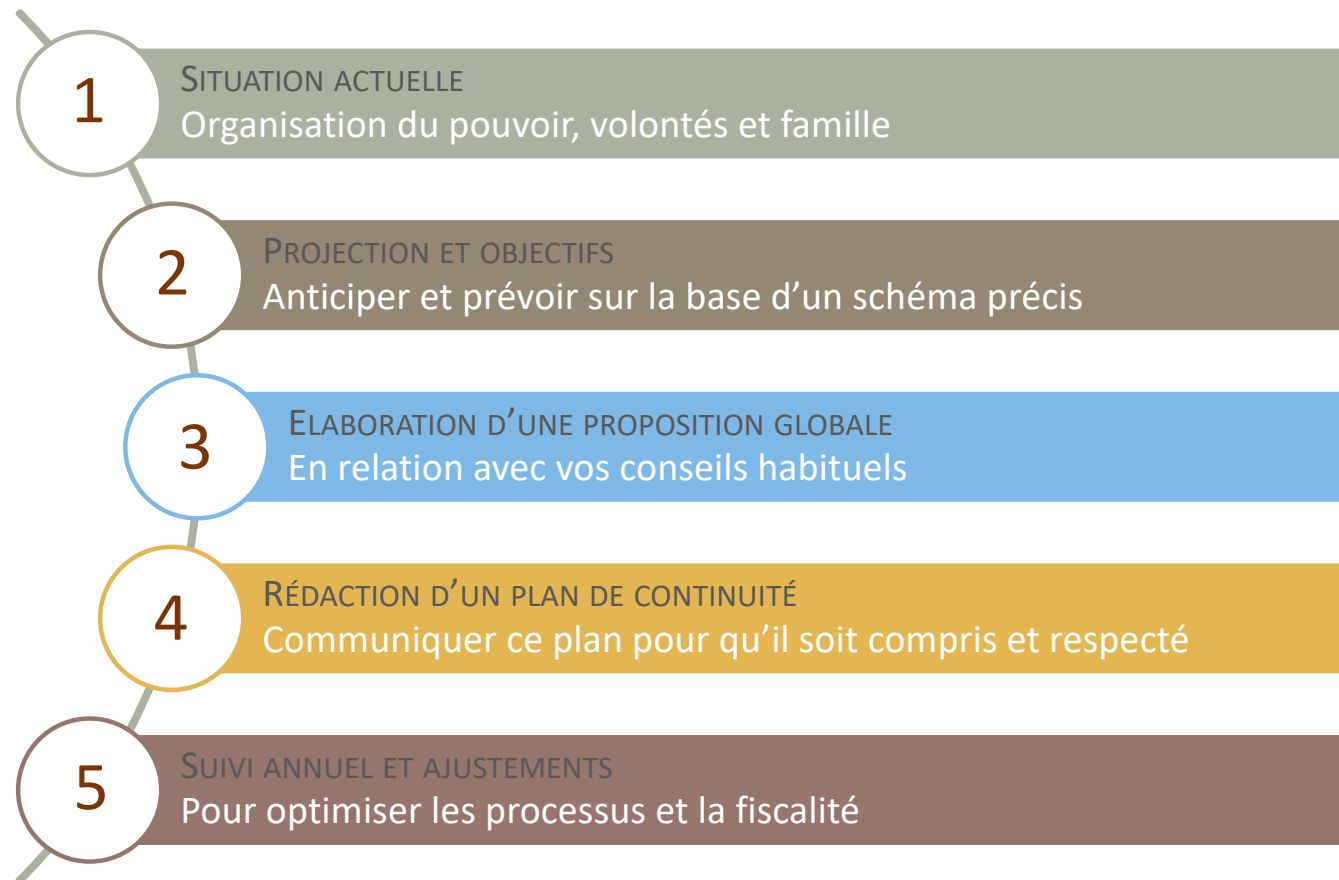
Gestion et prévention des risques du dirigeant et à titre privé

Préserver les intérêts de l'actionnaire, de la famille et de l'entreprise



# Plan de Continuité : un processus en cinq étapes (et 15 questions-clefs)

En coordination avec vos conseils habituels



# Plan de Continuité : 16 questions de base...

...en préparation d' une réflexion d' ensemble et d' un audit

1. Avez-vous déjà souscrit une assurance "homme-clef" et/ou une assurance-décès ?»
2. Avez-vous un conseil patrimonial personnel qui ait une vision d'ensemble des sphères professionnelle et privée ?
3. Qui préserve vos intérêts professionnels au quotidien, tout en ayant une vision d'ensemble ?
4. Où vivent vos enfants ? Que souhaiteraient-ils pour vous ? Pour l'entreprise ?
5. Le jour où vous ne serez plus là, qui dans la famille gèrera vos affaires professionnelles ?
6. Qui dirigera votre entreprise, qui prendra votre «fauteuil» le lendemain où un décès se produirait ?
7. Avez-vous une idée de la valorisation actuelle de votre entreprise ? et des échelles de valorisation ?
8. Avez-vous déjà une estimation du montant des droits de succession applicable à la valeur de votre entreprise ?
9. Avez-vous/aurez-vous la liquidité et les montants nécessaires pour payer de tels droits ?
10. Avez-vous mis en place des dispositifs liés au pacte Dutreil (partie succession) ?
11. Avez-vous écrit vos directives pour le cas où décéderiez ? (pour votre famille, vos co-actionnaires, votre conseil d'administration, etc.)
12. Votre société pourrait-elle être pérenne sans vous ? Si non, comment en verriez-vous l'issue ?
13. Quelles seraient les 3 priorités d'une personne prenant la suite de votre fonction si vous n'étiez plus là ?
14. Estimez-vous avoir une assez bonne culture juridique, fiscale et patrimoniale pour gérer «seul» les sujets liés à la transmission ?
15. Avez-vous un "plan B" si vos projets de transmission ne pouvaient se réaliser comme à l'initial ?
16. Les statuts, pacte d'actionnaires, charte de famille sont-ils en capacité de répondre aux organisations pratiques de gouvernance et de direction opérationnelle ?



# UN PLAN "B"

Réfléchir à un plan « B » revient à dire que le plan initial peut/pourrait échouer. Il n'est donc pas facile de construire un plan « B ».

Il est néanmoins impératif qu'il soit rédigé. Il est naturellement plus réduit, plus court dans son contenu mais doit avoir la capacité d'être appliqué si nécessaire.

Autant le plan initial à vocation d'être déroulé et mis en place (adapté si nécessaire), autant le second doit être plus confidentiel, à la seule décision du dirigeant.

Le contenu d'un plan B est d'avoir en référence deux ou points essentiels protégeant l'entreprise et son dirigeant en cas de décès, d'invalidité, ou de défaut du repreneur potentiel/souhaité.



# FINADOC - ACTIONNAL

Haut de bilan - Family office - Gestion privée des dirigeants

ACTIONNAL est l'acteur des PME pour les aider à transmettre leur patrimoine professionnel à la génération suivante, voire à céder leur entreprise à un groupe industriel ou financier. Nous aidons aussi les actionnaires et dirigeants à valider leurs stratégies actionnariales (politique de dividende, arrivée des enfants, contrôle majoritaire, sortie de minoritaires, rôle des conjoints...).

A certains égards, notre suivi et notre mode de relation globale sont proches du family office (notamment la gestion dédiée avec FINADOC, département de gestion privée).

Les quelques valeurs fortes pour mettre en oeuvre tout ceci sont la confiance, la discrétion, et une parfaite intégrité. Nous travaillons en coordination intelligente avec les conseils habituels de la famille. Nous intégrons la culture d'entreprise et les principes familiaux dans nos actions, avec une démarche d'accompagnement de long terme.

Notre valeur ajoutée est répartie en 4 segments :

- 1- Conseils aux actionnaires
- 2- Family Office
- 3- Transmissions & Fusions-Acquisitions (pas d'intermediation)
- 4- Gestion Privée du dirigeant



## FINADOC ACTIONNAL

Finances & Actionnariat  
des dirigeants



- FINADOC ACTIONNAL, marques commerciales de COSALE.  
SARL au capital de 100 200 euros.
- RCS Lille Métropole 513 969 642
- Bureaux : 58 Rue de l'Abbé Lemire 59700 Marcq en Baroeul
- Tel : 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51
- Email : f.almaleh@finadoc-actionnal.com
- web : www.finadoc-actionnal.com
- Les relations avec nos clients font l'objet d'une lettre de mission, signée par les parties, respectant ainsi nos obligations légales de protection de leurs intérêts.
  
- Cadre réglementaire, conformément à l'art. 325-3 du règlement général de l'AMF
- Membre de la CNCGP, agréée par l'AMF
- Courtier en assurances  
Conseiller en Investissements financiers
- ORIAS n° 11 062 831 (www.orias.fr) placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 Rue Taibout, Paris)
- RC pro : MMA Entreprise
- Certifié AFNOR ISO 22222 en gestion de patrimoine